CHAIRE DE RECHERCHE

EN DROIT SUR LA DIVERSITÉ ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRES

FACULTÉ DE DROIT

CONTEXTE

Pour assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'heure des changements climatiques, il est impératif de s'interroger sur les instruments juridiques de promotion et de protection de la diversité agricole et alimentaire.

Les différentes cultures et pratiques agricoles et alimentaires, de même que les savoirs locaux, contribuent depuis des millénaires à la biodiversité agricole et à une production alimentaire diversifiée, adaptée aux particularités locales et culturellement acceptable. Or, cette diversité se perd à une vitesse alarmante.

Cette érosion s'accélèrera davantage en raison des changements climatiques. De plus, comme une grande proportion des aliments consommés est désormais produite à l'extérieur des frontières nationales, le phénomène d'homogénéisation des modes de production et des produits alimentaires disponibles à la consommation ne fait que s'accentuer et affecte négativement la santé des animaux, des personnes et de la planète.

MISSION ET OBJECTIFS

La Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (Chaire DDSA) a pour mission d'effectuer une analyse critique et constructive des instruments juridiques nationaux et internationaux. Elle offre un espace pour réfléchir en continu à l'élaboration d'un droit qui protège et promeut la diversité agricole et alimentaire pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable :

> Contribuer à une réflexion en continu et cohérente dans le domaine du droit de l'agroalimentaire québécois, canadien et international, avec la participation des différentes parties prenantes;

> Fédérer la recherche universitaire et les collaborations internationales dans le domaine;

> Former une relève de juristes dans un contexte de rareté de l'expertise;

> Assurer le transfert des connaissances développées auprès de divers publics intéressés.

CHANTIERS D'AVENIR

Contribuer à la construction du droit en matière de sécurité alimentaire durable. En portant les enseignements issus des recherches menées dans le cadre de la première édition de la Chaire DDSA (2014-2019) et transcrites dans le cadre du *Projet de convention internationale pour la promotion et la protection de la diversité agricole et alimentaire*, la Chaire DDSA contribuera à l'avancement des normes hors Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de sécurité alimentaire durable.

Contribuer à la réflexion en matière de changements climatiques. Le droit reconnait depuis peu l'importance d'inclure comme fondamental l'objectif d'atteindre la sécurité alimentaire durable et de concevoir les systèmes agricoles et alimentaires comme une partie de la solution aux défis des changements climatiques. Les travaux de la deuxième édition de la Chaire DDSA (2019-2024) contribueront à l'élaboration d'un droit qui continue à faire évoluer cette relation constructive entre production agricole et alimentaire, et protection de l'environnement.

Contribuer à la prise en compte de la sécurité alimentaire mondiale au sein des accords commerciaux. Les efforts afin de relancer les négociations multilatérales au sein de l'OMC se font plus intenses. Dans ce contexte, il est important que le droit international économique favorise la promotion et la protection de la diversité agricole et alimentaire et tienne compte de l'objectif d'atteindre une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

Faculté de droit

UNIVERSITÉ LAVAL

RETOMBÉES ET RAYONNEMENT

La Chaire DDSA s'est imposée sur la scène locale, régionale et nationale, notamment par le biais de symposiums internationaux organisés à Québec et par sa présence à de nombreuses tables de discussion auprès des instances gouvernementales. La Chaire DDSA s'impose également au plan international en développant des partenariats, en organisant et en participant à de nombreux évènements scientifiques à travers le monde.

Par ses activités, la Chaire DDSA sensibilise des décideurs et des représentants de l'écosystème agroalimentaire à l'échelle planétaire et leurs fournit des connaissances sur l'évolution du droit leur permettant de prendre des décisions éclairées qui auront un impact positif sur la sécurité alimentaire durable des générations présentes et futures. Ajoutons qu'en 2017, l'Université Laval et l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) ont signé un protocole d'accord qui offre à la Chaire DDSA une nouvelle plateforme de collaboration et de diffusion pour ses travaux.

Par le biais des enseignements en classe, des directions d'étudiants au 2e et 3e cycle, de participations à différents colloques internationaux et par la recherche qu'elle produit, la Chaire DDSA contribue à l'avancement des connaissances en droit et ainsi à mieux promouvoir et protéger la diversité agricole et alimentaire au profit d'une sécurité alimentaire durable.

VERS UNE CONVENTION INTERNATIONALE

Certains phénomènes, tels que l'accaparement des terres, les changements climatiques, la perte de ressources naturelles, les effets de la concentration sur les marchés nationaux et internationaux et les récentes crises alimentaires, ont un impact néfaste sur la diversité agricole et alimentaire, et donc sur la sécurité alimentaire durable. De plus, l'OMC considère les produits agricoles et agroalimentaires comme étant de simples marchandises, négligeant ainsi des valeurs non marchandes liées aux droits fondamentaux à l'environnement, à la sécurité alimentaire et à la santé.

Afin de relever ces défis conformément aux objectifs du développement durable et de rétablir un équilibre entre les considérations commerciales et les valeurs non marchandes, la Chaire DDSA a élaboré un *Projet de convention internationale pour la promotion et la protection de la diversité agricole et alimentaire*. Pour ce faire, le groupe de travail a réalisé notamment :

> un recensement de plus de 500 instruments juridiques régionaux et internationaux en matière de diversité agricole et alimentaire;

> une analyse juridique de plus de 700 pages appuyée par les extraits pertinents de ces instruments juridiques.

Tout en poursuivant la recherche juridique pour un droit international économique mieux à même d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, la seconde édition de la Chaire DDSA sera l'occasion de faire connaitre auprès des principaux protagonistes du milieu agroalimentaire et auprès des décideurs de partout dans le monde les enseignements issus du Projet de convention internationale pour la promotion et la protection de la diversité agricole et alimentaire. L'équipe de la Chaire DDSA souhaite que ces acteurs s'approprient les concepts avancés dans ce texte et portent ce projet au bénéfice d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durables pour tous.

Les principes qui ont guidé le contenu du Projet de convention

1. Paix et sécurité
2. Interdépendance entre la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et la diversité agricole et alimentaire
3. Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales
4. Souveraineté
5. Non-discrimination
6. Complémentarité des diverses fonctions de l'agriculture et de l'alimentation
7. Respect des cultures alimentaires
8. Reconnaissance de la diversité des formes d'agricultures et des systèmes alimentaires
9. Développement agricole et rural durables
10. Équité et égalité entre les hommes et les femmes
11. Disponibilité et accès aux produits agricoles et alimentaires
12. Protection des terres et des activités agricoles
13. Égalité d'accès aux terres agricoles, à l'eau et aux autres ressources naturelles
14. Investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires
15. Solidarité et coopération régionales et internationales
16. Transparence
17. Renforcement des capacités

D'AUTRES EXEMPLES DE RÉALISATIONS DE LA CHAIRE DDSA

Agriculture et changements climatiques

Le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec et la FAO ont organisé conjointement le colloque international sur la sécurité alimentaire et la nutrition à l'heure des changements climatiques à Québec, du 24 au 27 septembre 2017. L'un des objectifs de cette rencontre était de mettre en évidence l'importance des systèmes agricoles et alimentaires dans la lutte contre les changements climatiques, et de présenter des solutions concrètes et multisectorielles afin de faire face à cet enjeu mondial. La Chaire DDSA a contribué de manière importante à la réalisation de ce colloque en présidant le comité scientifique et en intervenant dans différentes séances de l'événement.

Systèmes alimentaires

En 2015, la Chaire DDSA a organisé, en partenariat avec la Chaire UNESCO-Alimentations du monde de Montpellier SupAgro de France, le premier colloque au Québec sur les systèmes alimentaires territorialisés. Lors de cet événement, les 250 participants ont pu échanger sur le développement durable des régions par l'encouragement d'initiatives coordonnées. Au terme de la rencontre, une *Déclaration de Québec*, visant la promotion des initiatives locales d'alimentation responsable et durable et l'émergence des systèmes alimentaires territorialisés, a été ratifiée.

Rural-urbain

La Chaire DDSA a contribué à l'élaboration des lignes directrices de l'ONU à l'attention des décideurs quant aux rapports rural-urbain dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation dans une perspective de développement territorial durable. Le fruit de ces travaux se retrouve dans un document intitulé : UN-Habitat, *Urban-rural linkage, Guiding principles. Framework for Action to Advance Integrated Territorial Development*, 2019.

Sécurité alimentaire et santé durable

En 2018, l'Université Laval a eu le privilège d'être l'hôte de la troisième édition du *Colloque canadien en droit et politiques publiques agroalimentaires*. Cette rencontre pancanadienne a permis de mettre en relation des protagonistes du milieu de l'agroalimentaire québécois avec différents chercheurs, avocats et organisations anglophones travaillant sur les enjeux de la législation agroalimentaire canadienne.

Gaspillage alimentaire

En 2018, la Chaire DDSA a contribué à la publication d'un rapport conjoint avec l'IICA Canada sur les impacts des normes sanitaires canadiennes sur les pertes et le gaspillage alimentaires dans le secteur des fruits et légumes frais au Canada intitulé "*The Impact of Food Safety Regulations and Standards on Food Loss and Waste in the Fresh Produce Sector in Canada*".

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

La Chaire DDSA contribue à animer l'entente signée en 2017 entre l'Université Laval et la FAO. Cette entente offre une nouvelle plateforme de collaboration et de diffusion pour les travaux de la Chaire DDSA.

© Université Laval

LA FORCE DE L'ÉQUIPE

L'impact de la Chaire DDSA repose sur le dynamisme de son équipe qui la compose. La titulaire, la professeure Geneviève Parent, peut compter sur l'expertise de 9 chercheurs et juristes internationaux engagés et dévoués, ce qui décuple le rayonnement de la recherche produite. L'expertise de ces spécialistes complète celle que la titulaire développe depuis plus de 25 ans en droit national et international de l'agroalimentaire dans le but d'atteindre une sécurité alimentaire durable. La professeure Parent est membre de l'Académie d'agriculture de France et membre à temps partiel de la Commission de révision agricole du Canada. La Chaire DDSA est désormais un lieu de rencontre incontournable des experts juristes s'intéressant aux questions de sécurité alimentaire durable.

LA PAROLE À LA RELÈVE EN DROIT DE L'AGROALIMENTAIRE

«La Chaire DDSA a été une très belle expérience dans mon parcours puisqu'elle me conduit aujourd'hui à passer le Barreau afin de devenir une avocate spécialisée en droit de l'agroalimentaire, un domaine d'une grande importance où les besoins en conseils juridiques sont criants»

SOLÈNE D'AREXY
Étudiante diplômée à la maîtrise en droit
Université Laval

«La Chaire DDSA me permet de mettre en pratique les notions assimilées en classe tout en faisant de nouveaux apprentissages par la réalisation de mandats intéressants. Tout cela, en ayant la réelle impression d'avoir un impact sur le développement du droit de l'agroalimentaire»

ANTOINE PELLETIER
Étudiant baccalauréat en droit
Université Laval

«La Chaire DDSA m'a permis de participer à la promotion du droit de l'agroalimentaire dans plusieurs projets en développement international, une de ses importantes contributions depuis sa création. Cette expérience que je poursuis avec la Chaire DDSA a grandement enrichi mes réflexions doctorales et m'a permis d'apprendre les nombreuses possibilités d'application du droit sur le terrain»

KADER LÉONIDE MODOU
Étudiant diplômé au doctorat en droit
Université Laval

LA CHAIRE EN CHIFFRES DEPUIS 2014

- Plus de 700 étudiants ont suivi les cours montés et dispensés par la titulaire, la professeure Geneviève Parent
- Participation à plus de 130 conférences notamment au Costa Rica, en Colombie, en Italie, en France, en Suisse, en Espagne, au Mexique, au Honduras, en Bolivie, au Paraguay, en Belgique, au Sénégal, au Bénin, au Maroc, en Angleterre, en Pologne et au Canada
- Plus de 60 articles scientifiques publiés dans des revues scientifiques, des ouvrages collectifs et de vulgarisation
- 4 langues de publication : français, anglais, espagnol, italien
- 4 colloques internationaux organisés directement par la Chaire DDSA à l'Université Laval
- 4 écoles d'été internationales sur la sécurité alimentaire mondiale
- Plus d'une trentaine d'étudiants encadrés dans leurs essais, mémoires et doctorats, post-doctorats par la titulaire
- 12 étudiants chercheurs soutenus par des bourses d'études de la Chaire DDSA

UPA POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles

Québec

LE MOUVEMENT POUR LA GESTION DE L'OFFRE

GENEVIÈVE PARENT professeure titulaire I Faculté de droit, Pavillon Charles-De Koninck, 1030, avenue des Sciences-Humaines, bureau 6219, Québec (Québec) G1V 0A6, CANADA
418 656-2131, poste 402415 I cddsa@fd.ulaval.ca I chaire-diversite-alimentaire.ulaval.ca I Twitter : #ChaireDDSA

PCF

CHAIRE DE RECHERCHE

EN DROIT SUR LA DIVERSITÉ ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRES

FACULTÉ DE DROIT

CONTEXTE

La crise sans précédent engendrée par la **pandémie de COVID-19** de même que plusieurs phénomènes inquiétants, tels que les changements climatiques et la montée des maladies chroniques sociétales (MCS) associées à une mauvaise alimentation, ont une **influence directe** sur la diversité agricole et alimentaire, et donc **sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable**.

Depuis le milieu des années 1990, les droits nationaux se sont essentiellement tournés vers l'encadrement et l'opérationnalisation du système alimentaire mondial (SAM) impulsé par les accords de libéralisation des échanges. La libéralisation des échanges agricoles et alimentaires s'effectue essentiellement sur les mêmes bases que celle de tous les produits industriels. **L'absence d'un instrument juridique international général, universel et contraignant en matière de sécurité alimentaire** ne permet pas aux États de faire contrepoids à l'efficacité des accords commerciaux orientés vers le libre-échange. Cette situation est particulièrement importante pour les producteurs sous gestion de l'offre.

La pandémie de COVID-19 rend ce **déséquilibre** entre les considérations économiques et celles liées à la santé et à la sécurité alimentaire **encore plus évident**. Ce type de **libéralisation des marchés** en matières agricole et alimentaire rend les États extrêmement vulnérables et **ne tient pas ses promesses en temps de crise**.

Dans ce contexte, il devient plus que jamais nécessaire de se questionner sur les moyens juridiques de promotion et de protection de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

UN PROJET DE CONVENTION INTERNATIONALE

Aucun instrument international juridique universel, général et contraignant, n'existe pour protéger la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour une santé durable des individus et de la planète.

Le droit international économique prend ainsi toute la place et les considérations économiques deviennent la grille d'analyse de tout problème international. Dans ce contexte, la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (Chaire DDSA) travaille sur un projet de convention internationale pour la promotion et la protection de la diversité agricole et alimentaire qui vise à :

> Réaffirmer la souveraineté et la responsabilité des États d'adopter des mesures pour assurer la diversité agricole et alimentaire.

> Mettre en œuvre les droits fondamentaux comme le droit à la santé et à l'alimentation.

> Rééquilibrer les considérations d'ordre commercial avec les considérations de santé, environnementales, culturelles, sociales, etc.

> Mettre en lumière les liens entre la diversité agricole et alimentaire et la santé durable des individus et de la planète, la diversité culturelle, la résilience face aux changements climatiques.

> Définir et protéger les droits des agriculteurs (travail juste et revenu décent, accès aux marchés, assurer l'accès aux terres et aux ressources productives aux femmes et aux jeunes.

Faculté de droit
UNIVERSITÉ LAVAL

CONSTATS

Nous assistons à une **perte de la diversité agricole et alimentaire sans précédent** à l'heure même où l'agriculture et les agriculteurs sont les premiers impactés par les changements climatiques.

Les impacts encore difficiles à estimer de la COVID-19 terminent de nous convaincre que **nous ne pouvons uniquement nous appuyer sur le système alimentaire mondialisé**.

Face à ces défis, il nous faut en partie **reterritorialiser le droit de l'agroalimentaire et rétablir l'équilibre entre les commposantes «territorialisée» et «mondialisée» de l'alimentation.**.

Dans ce contexte, **toutes les parties prenantes doivent faire partie de la réflexion** pour construire un droit national et international en mesure de faire face à ces défis criants.

POURSUIVRE L'EXCELLENCE

> Par la formation d'une **relève juridique** de haut niveau dans la sphère agroalimentaire.

> En continuant de travailler de manière étroite avec **nos partenaires**.

> En contribuant à faire connaître le ***Projet de convention internationale*** et son contenu.

> En assurant la transmission des résultats de nos recherches par l'organisation de **colloques internationaux**.

> En offrant un **support aux décideurs du domaine agroalimentaire** aux niveaux municipal, provincial, national et international.

> En maintenant la vigueur de notre **important réseau national** et **international**.

> En assurant une **visibilité internationale** à l'équipe de la Chaire et à ses partenaires.

> En vulgarisant, pour le **grand public**, les enjeux du droit agroalimentaire.

AUTRES PRIORITÉS DE LA 2E ÉDITION

> Contribuer à la reconnaissance en droit national et international du rôle de l'agriculture et des solutions locales dans la lutte aux **changements climatiques**.

> Contribuer à la réfléxion internationale entourant les systèmes alimentaires pour assurer que les **systèmes alimentaires plus territorialisés** y soient reconnus, promus, et protégés.

> Contribuer à une plus grande cohérence entre les considérations commerciales et non commerciales au sein des **accords commerciaux**.

La Chaire DDSA contribuera activement au Comité stratégique créé par la Coalition pour l'exception agricole et alimentaire composé de représentants de divers milieux dans le but de diffuser d'une voix forte, influente et cohérente le projet de convention au niveau national et international.

La Chaire DDSA peut compter sur un important réseau national et international de plus de 150 universités, organisations internationales et régionales, centres de recherche et collaborateurs.

VOTRE CONTRIBUTION COMME PARTENAIRE

Afin de pouvoir lancer la deuxième édition et ainsi continuer notre mission et nos recherches, la Chaire DDSA a besoin d'un financement additionnel de 350 000 $ sur une période de 5 ans.

	Par année	Sur 5 ans
Budget de la Chaire DDSA	200 000 $	1 000 000 $

Les partenaires actuels de la Chaire DDSA avec qui vous joindriez vos offerts :

> Union des producteurs agricoles (UPA)

> Mouvement pour la gestion de l'offre (Québec)

> Ministère des relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF)

GENEVIÈVE PARENT professeure titulaire | Faculté de droit, Pavillon Charles-De Koninck, 1030, avenue des Sciences-Humaines, bureau 6219, Québec (Québec) G1V 0A6, CANADA
418 656-2131, poste 402415 | cddsa@fd.ulaval.ca | chaire-diversite-alimentaire.ulaval.ca | Twitter : #ChaireDDSA